



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4278

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation préoccupante de 144 enseignants récemment reçus au CAPES ou CAPET externes 1997 de mathématiques. A l'issue de ces examens, le jury les a reconnus aptes à enseigner, pourtant ils n'ont toujours pas obtenu de postes. Les intéressés sont en attente pour le moment sur une liste complémentaire, mais il semblerait que le ministère de l'éducation nationale ne souhaite pas tous les recruter, bien qu'il ait ouvert 10 355 postes aux concours CAPES ou CAPET pour 1997. En effet, à l'heure actuelle, sur les 320 personnes placées sur la liste complémentaire, seulement 176 d'entre elles ont été recrutées. Cent quarante-quatre enseignants sont donc dans l'expectative quant à leur avenir pour cette nouvelle année scolaire. Elle souhaiterait savoir si titulariser ces 144 enseignants est envisageable dans la mesure où sur les 10 355 postes ouverts aux concours CAPES ou CAPET, seuls 8 953 ont été attribués.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4278

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3254

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4646